

son désir de s'associer à la promotion des mouvements intellectuels et culturels de ces nations francophones hors d'Europe, ainsi qu'à leur industrialisation, a donc procédé à la reconnaissance de tous les États francophones nouvellement indépendants, et a établi avec eux des relations diplomatiques. L'action du Canada s'oriente vers la mise en œuvre d'une coopération importante, notamment avec les pays d'Afrique qui constituent le groupe numériquement le plus important de la Francophonie.

Les relations du Canada avec les États francophones hors d'Europe se sont largement diversifiées, suite au rôle de plus en plus actif que jouent ces États sur la scène internationale et au sein des grands forums politiques et économiques mondiaux. De coopération pour le développement qu'elles étaient au début, ces relations englobent maintenant les aspects suivants : politique (consultation sur les grands problèmes de l'heure), commercial (les échanges commerciaux bilatéraux), et culturel (expositions, diffusion de films, etc.). Toutefois, si les échanges commerciaux augmentent, par suite de l'affectation d'agents commerciaux dans un nombre croissant des ambassades canadiennes, les échanges culturels, par contre, se situent encore à un niveau assez faible.

L'Agence de coopération culturelle et technique

C'est en 1968 que l'on songea pour la première fois à concrétiser le concept de Francophonie au niveau gouvernemental et d'en faire la base d'une nouvelle coopération multilatérale. Au cours d'une réunion tenue en janvier 1968, les chefs d'État de l'Organisation commune africaine et malgache (O.C.A.M.) envisagèrent la création d'une conférence annuelle des chefs d'États francophones. Dans cette optique, ils demandèrent que, dans un premier temps, les ministres de l'Éducation des pays concernés se réunissent pour étudier les modalités d'organisation de la Francophonie. Il en découla une résolution qui, un an plus tard, trouvait son application alors que vingt-huit pays francophones se réunirent, le 17 février, à Niamey (Niger), dans le cadre de la première conférence intergouvernementale. Cette conférence adopta le principe de la création d'une Agence de coopération culturelle et technique ; un secrétaire général provisoire fut chargé d'établir un rapport sur les statuts et sur les activités possibles de la future organisation, rapport qui fut soumis à une seconde conférence au début de 1970.

M. Jean-Marc Léger, journaliste canadien, secrétaire général de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue